

La conduite accompagnée :

Dès l'âge de 15 ans vous pouvez commencer votre formation de conduite.

Pour cela vous devez obtenir votre examen théorique et prendre un certain nombre de leçons (définis lors de l'évaluation) auprès de l'un de nos moniteurs. Lorsque vous avez acquis un niveau suffisant, permettant de conduire en toute sécurité, vous pouvez conduire sur votre véhicule personnel accompagné(e) d'une (ou plusieurs) personne(s) titulaire(s) du permis de conduire depuis plus de cinq ans (sans interruption). Il faut également que vous ayez l'accord de votre assurance.

Avant de passer votre examen pratique, vous devrez avoir parcouru un minimum de 3 000 km avec votre (vos) accompagnateur(s) sur une durée minimale d'un an. Durant votre parcours personnel, nous vous suivrons par le biais de 2 rendez-vous pédagogiques. Le premier entre 4 et 6 mois après le rendez-vous préalable et le second aux alentours des 3 000 km. Nous pourrons ensuite vous présenter à l'examen si votre niveau vous le permet dès que vous avez 17 ans et demi.

Les avantages de la conduite accompagnée :

- Amélioration de vos chances de réussite à l'examen
- Réduction du coût de votre formation
- Diminution des risques d'accidents
- Réduction sur le prix de votre assurance
- Réduction de la durée de la période probatoire (*de 3 ans à 2 ans*)
- Possibilité de passer l'examen avant ses 18 ans (*intéressant si vous désirez continuer vos études loin de la maison*)